

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 123 (1943)

Vereinsnachrichten: Rapport du Comité central de la S.H.S.N. sur l'exercice 1942

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III.

Rapport du Comité central, Rapport financier, Inventaires et Publications Bericht des Zentralvorstands, Rechnungen, Inventare und Veröffentlichungen Rapporto del Comitato centrale, Rapporto finanziario, Inventarii e Pubblicazioni

Rapport du Comité central de la S. H. S. N. sur l'exercice 1942

L'exercice 1942 a été, comme ceux qui l'ont précédé, dominé par les préoccupations engendrées par la tourmente au milieu de laquelle nous vivons. Cependant, nos commissions ont pu accomplir la tâche qui leur était confiée, parfois réduite par suite des circonstances; et nos sociétés spécialisées affiliées ont également agi pour le mieux; de sorte que le résultat général de l'exercice 1942 peut être considéré comme satisfaisant du point de vue scientifique.

Etat nominatif des membres

Le Comité central est heureux de constater que l'amélioration signalée pour 1941 s'est maintenue pour 1942.

Si nous avons dû enregistrer le décès de 19 membres et la démission de 6 autres, nous avons eu par contre le plaisir d'inscrire 64 nouveaux membres, dont 3 à vie. Cela représente, au total, une augmentation de 39 du nombre de nos membres, qui s'ajoute à celle de 52 enregistrée en 1941. Ainsi, à fin 1942, la S. H. S. N. comptait 1211 membres ordinaires (dont 104 à vie). Quant au problème concernant les membres honoraires, il sera étudié plus tard, lorsque les circonstances seront plus favorables.

Le Comité central tient à relever l'effort qui a été fait par plusieurs Commissions et Sociétés pour augmenter le nombre des candidats à la S. H. S. N.

Séances et assemblées

Le Comité central s'est réuni chaque fois qu'il était nécessaire: il convient de relever que les obligations du trésorier deviennent de plus en plus exigeantes. Le Sénat a tenu son assemblée ordinaire annuelle dans la Salle du Conseil des Etats, à Berne, le 15 juin; et l'assemblée générale de la Société a eu lieu à Sion, les 29, 30 et 31 août, avec le succès dont tous les participants ont gardé le souvenir.

Dans la même séance du 15 juin, le Sénat a accepté la proposition de la Société schaffhousoise des Sciences naturelles de tenir l'assemblée générale de 1943 à Schaffhouse.

D'autre part, la Société zurichoise des Sciences naturelles, qui fêtera en 1946 son deuxième centenaire, a proposé que la S. H. S. N. tienne ses assises générales de 1946 à Zurich, à cette occasion; le Comité central et le Sénat ont accepté avec plaisir cette proposition.

Commissions et Sociétés affiliées

Leur activité fait l'objet de courts rapports particuliers, qu'on trouvera dans la partie des Actes qui leur est réservée. Il faut par contre rappeler ici les décisions prises par le Sénat, dans sa séance du 15 juin 1942, et qui concernent la composition de certaines commissions ou délégations.

Le Comité central a pris connaissance dans sa séance du 28 janvier, et a communiqué au Sénat le 15 juin, le règlement de la Commission hydrobiologique. Ce règlement, adopté par la Commission le 24 juin 1939, était resté mêlé aux papiers de M. Bachmann, alors président, décédé peu après.

Le Comité central et le Sénat ont aussi accepté le règlement proposé pour la Commission des Glaciers. — Ces règlements ont été, comme il est d'usage, imprimés dans les Actes.

Dans sa séance du 29 octobre 1942, le Comité central a pris connaissance et approuvé la nouvelle rédaction du règlement de la Société suisse de Minéralogie.

Ajoutons que le Comité central se fait représenter par un de ses membres, chaque fois que cela est possible, aux séances des commissions de la Société. Mais il va sans dire que ce n'est pas toujours facile.

Publications

La Commission des Mémoires a continué la publication du volume 74, et le Comité central a publié le volume des Actes de la S. H. S. N.

Il est bon de rappeler qu'à ces deux séries, qui sont directement publiées par la S. H. S. N., s'ajoutent les Mémoires, Bulletins, Comptes rendus ou Publications de différentes Commissions, des Sociétés spécialisées affiliées et des Groupements cantonaux ou régionaux.

Dans sa séance du 29 août 1942, tenue à Sion, le Comité central a décidé de publier la continuation de la bibliographie de la S. H. S. N., pour la période 1930 à 1940. Comme pour le premier volume, c'est notre collègue M. Linder qui s'est chargé du gros travail des fiches. Nous lui exprimons ici notre reconnaissance.

Il convient de rappeler que les Actes contiennent, dans leur partie scientifique, un résumé des travaux présentés dans les séances des différentes sections de la Société, tel qu'il est transmis au Comité central par les bureaux respectifs des sections. Toutefois, les Actes ne mentionnent que les communications faites par des membres de la S. H. S. N. Il peut arriver qu'une société affiliée ait invité un savant éminent, non membre de la S. H. S. N., à faire un exposé. Dans ce cas, la société affiliée supporte les frais de publication de cette note.

Représentants et relations internationales

On trouvera les renseignements nécessaires soit dans le Compte rendu de la séance du Sénat du 15 juin 1942, soit dans les rapports particuliers des délégués de la S. H. S. N. auprès des différentes unions internationales.

Question des périodiques américains

Depuis que les communications intercontinentales sont devenues dangereuses, les périodiques scientifiques américains n'arrivent plus en Suisse; les Etats-Unis constituent des réserves de numéros et fascicules, qui ne seront envoyés qu'après la fin des hostilités. Mais à ce compte, nos bibliothèques et instituts scientifiques ne savent plus ce qui se fait aux Etats-Unis d'Amérique dans le domaine des sciences. Le Comité central de la S. H. S. N. a entrepris des démarches tendant à rassembler à la Bibliothèque nationale à Berne, une partie au moins des documents scientifiques les plus importants; la Bibliothèque nationale a accepté, en principe, de communiquer les renseignements ainsi obtenus à ceux qui les désireront; nous la remercions de son obligeance.

Finances

Les comptes de l'année 1942 montrent un bénéfice de fr. 1444.06, avec fr. 38,279.60 d'entrées et fr. 36,835.54 de dépenses. Mais le rapport du trésorier explique que ce n'est là qu'une apparence, dont voici la raison: tous les trois ans (et notamment en 1943), il est indispensable de publier à nouveau la liste des membres de la S. H. S. N.; or c'est là une dépense qui se monte à environ fr. 1500; pour la couvrir, le Comité central et le Sénat ont décidé d'inscrire dès maintenant chaque année une somme de fr. 500 au budget courant de la Société. Quant au montant de fr. 1500 mis en réserve pour la réimpression de 1943, il résulte de la gestion générale des fonds et moyens de la Société.

Lorsque cette dépense triennale sera payée, le solde actif du compte capital sera réduit à ce qu'il était à fin 1941, soit environ une centaine de francs. Cela signifie que l'exercice financier de 1942 a été à peu près équilibré; le Comité central a, dans les limites de ses compétences statutaires, cherché à atteindre ce but en ne faisant appel qu'aux ressources ordinaires de la Société.

Mais il importe de remarquer que cet équilibre péniblement réalisé pour 1942 ne pourrait être maintenu longtemps, si les ressources en question restent ce qu'elles sont actuellement; car les prix augmentent continuellement, notamment ceux qui concernent les impressions, et les intérêts diminuent. Rappelons ici que la cotisation annuelle a été maintenue à fr. 10.—. D'autre part, sur la proposition du Sénat, l'assemblée générale de Sion a décidé de supprimer la finance d'admission, qui ne se justifiait plus, et de tenir compte des conditions spéciales dans lesquelles se trouvent certains étudiants avancés désirant adhérer à la S. H. S. N.

Parmi les sommes que notre trésorier est appelé à répartir figurent les crédits accordés par la Confédération à la S. H. S. N., et qui sont affectés à des tâches déterminées. Ces crédits ont atteint, pour 1942, un total de fr. 161,600.—, égal à celui des crédits officiels de 1941.

Nous profitons de l'occasion de ces lignes pour exprimer notre gratitude envers les autorités fédérales, qui, par leur appui moral et

matériel, nous permettent de travailler pour le pays. Il faut relever cependant que les tâches déterminées confiées à nos différentes commissions voient monter leurs prix de revient, par la force des choses; de sorte qu'il est bien désirable que les crédits de travail correspondants soient augmentés en conséquence.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler ici que la S. H. S. N. joue, dans notre pays, selon l'article 1^{er} de ses statuts, le rôle joué ailleurs par les Académies des Sciences, et qu'elle est en fait le Conseil national suisse de recherches. C'est, au fond, à ce titre que les crédits officiels lui sont accordés par les autorités fédérales pour des buts déterminés.

En résumé, pour que la S. H. S. N. puisse continuer à faire face à ses obligations scientifiques nationales, dans la même mesure que par le passé, ses ressources et moyens financiers devraient être améliorés, tant en ce qui concerne les crédits officiels à but déterminé qu'en ce qui regarde l'administration même de la Société et ses propres possibilités de travail.

En ce qui concerne la publication des Actes de la S. H. S. N., nous avons bénéficié en 1942 de deux causes favorables : d'abord l'augmentation réjouissante du nombre des membres ordinaires, et en second lieu l'appui que le Comité central a rencontré auprès de la Commission des Mémoires. L'an prochain, l'impression de nos Actes sera facilitée par l'utilisation des intérêts d'un nouveau fonds, qui porte le nom de « Fonds Cécile Rübel ». En novembre 1942, en effet, M. le Prof. Rübel nous avisait que sa regrettée sœur, membre de la S. H. S. N., avait légué à celle-ci la somme de fr. 25,000, dont les intérêts serviront à faciliter l'impression des Actes de la S. H. S. N., en particulier de la partie administrative et des nécrologies. Un statut a été rédigé, d'accord avec M. le Prof. Rübel, pour ce fonds, dont le capital restera inaliénable. Le Comité central renouvelle ici les remerciements qu'il n'a pas manqué d'adresser à la famille de notre ancien président.

Il faut insister sur l'importance pratique d'un tel fonds; et il faut souhaiter qu'à l'avenir, d'autres donateurs pensent aussi à cette destination, sans oublier le fonds central.

Alimenter des fonds généraux comme ceux qu'on vient de citer, c'est choisir la meilleure manière d'aider la S. H. S. N. à remplir sa tâche.

En résumé, l'exercice 1942 peut être considéré comme satisfaisant, étant données les circonstances actuelles.

En terminant ce rapport, nous tenons à répéter notre gratitude envers les autorités fédérales, qui savent, de leur côté, pouvoir compter sur la S. H. S. N.